

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard	9 Mois	6 Mois	Un An
et Basses-Alpes	12 fr.	8 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	14 fr.	10 fr.	20 fr.
Étranger (Union postale)	17 fr.	12 fr.	25 fr.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.541 - QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE - MARDI 29 NOVEMBRE 1916

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. - Réclames : 1,75 - Vents divers : 0,50
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

Sur le Parlementarisme

Tout en désirant ne commenter le remaniement ministériel russe qu'avec toute la discrétion voulue, il nous sera permis de souligner que la principale raison de ce remaniement semble avoir été la nécessité de mettre la situation gouvernementale de l'empire mieux en harmonie avec la situation parlementaire. La nomination de M. Boris Sturmer avait été considérée il y a quelques mois en Russie et ailleurs comme une victoire des éléments rétrogrades contre la Douma.

4 lignes censurées

Le nouveau président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, avait au point de vue de la politique extérieure suivi les heureuses traditions de son prédécesseur.

4 lignes censurées

Ce qu'il y a en tout cas de certain c'est que, au moment de la reprise des travaux de la Douma, un grave malaise apparut.

4 lignes censurées

Contrairement à l'opinion de M. Sturmer, un certain nombre de ministres étaient d'avis en effet que le gouvernement avait le devoir de collaborer avec les représentants de la nation au lieu de se délier d'eux. Ces sentiments s'affirmèrent au cours d'une émouvante séance qui fit une grande impression sur l'opinion publique russe.

Si on avait laissé aller les choses, le malaise aurait pu dégénérer en crise. Très sagement, le tsar vint d'y mettre fin en appelant à la présidence du Conseil M. Trepoff, tandis que, en manière de compensation, M. Boris Sturmer reçoit la dignité de grand chambellan à la cour impériale.

Nous le répétons : il convient de se montrer extrêmement réservé dans l'appréciation de tels faits. La politique intérieure de nos alliés ne regarde que nos alliés, et nous le disons pour la Russie comme pour tous les autres pays qui mènent avec nous le même combat. Mais, sans critiquer ni blâmer personne, nous pensons qu'il y a intérêt à tirer de l'événement la leçon qu'il comporte.

Il y a chez nous nombre de gens qui, en haine du parlementarisme ou de la République elle-même, passent leur temps à dauber sur nos institutions politiques et prétendent que la France souffrirait de l'instabilité de son gouvernement. « Ah ! si nous avions un roi ou un empereur... » vont s'écriant tous ces gens-là. Car il paraît que seule l'autorité d'un monarque pourrait nous donner et nous garantir une parfaite unité de direction dans l'absolue continuité du pouvoir. Eh ! bien, nous n'avons qu'une réponse à faire à tous ces farouches ennemis de la République et du parlementarisme :

Il y a peu de pays où le souverain jouisse de pouvoirs plus étendus que là-bas, et il n'y a peut-être pas de pays où se soient produits depuis les débuts de la guerre plus de remaniements ministériels. Alors, que valent les beaux arguments de tous nos partisans des régimes déchus ?

La vérité est que, dans tous les pays modernes, même dans ceux qui vivent sur un régime monarchique, il faut

compter avec la représentation nationale et que l'on ne fait rien de durable contre elle. Notre parlementarisme et nos parlementaires sont voués aux dieux infernaux à cause de quelques incidents et de quelques tumultes que nous sommes d'ailleurs les premiers à déplorer et à condamner. Mais les assemblées parlementaires des nations monarchiques ne sont pas à l'abri de pareilles mésaventures.

En Angleterre (où les remaniements ministériels ont été importants et nombreux) les débats de la Chambre des Communes et ceux de la Chambre des Lords elle-même, ont été gravement troublés plus d'une fois depuis la guerre. Et il est arrivé que certains représentants de la plus haute aristocratie anglaise ont fait des déclarations...

L'Angleterre n'est pas près pour cela de renoncer aux institutions qui sont les bases essentielles de son régime de liberté.

La Chambre de la monarchie italienne n'a pas hésité à provoquer en pleine guerre une crise ministérielle afin de remplacer le ministère au pouvoir par un autre ministère plus résolu à agir : personne n'a-t-il dit pour cela qu'il convenait d'en finir avec le parlementarisme italien ?

Enfin, la Douma a élevé à maintes reprises depuis deux ans de très véhémentes attaques. Et trop souvent, hélas ! ces attaques se trouvaient fondées puisqu'il a fallu renvoyer et quelquefois même punir certains de ceux qu'elles visaient. Au cours de la récente séance à laquelle nous faisons allusion tout à l'heure, on a beaucoup remarqué que le général Chouvaïev a approuvé d'un geste significatif les critiques faites par M. Mikoukoff, chef de l'opposition, et que l'amiral Grigoriévitch a déclaré être venu à la Chambre « parce que les intérêts de la Défense nationale réclament la coopération avec le Parlement ».

Ce sont là autant de manifestations significatives. Elles s'accroissent pour démontrer deux choses : d'abord que, depuis les débuts de la guerre, la République française n'a pas été le seul régime qui ait connu l'instabilité ministérielle, et en second lieu que tous les pays civilisés reconnaissent plus ou moins nettement la nécessité d'une collaboration des représentants du pays avec les gouvernants dans l'intérêt de la Défense nationale. Soulignons que de telles démonstrations aient pour effet de rendre certains Français un peu moins injustes à l'égard du parlementarisme et à l'égard des parlementaires !

CAMILLE FERDY.

Permissions exceptionnelles pour les Soldats pères d'un nouveau-né

Paris, 27 Novembre.
Par décision du ministre de la Guerre, les militaires de tous grades qui, devenus pères d'un enfant, justifieraient n'avoir bénéficié de permission d'absence sorte depuis la naissance de celui-ci, auront droit à une permission exceptionnelle de trois jours.

D'autre part, une prolongation de permission de trois jours sera accordée aux militaires permissionnaires, à quelque titre que ce soit, lorsque pendant la durée de leur permission, ils sont devenus pères d'un enfant.

Cette prolongation sera accordée par le général commandant la subdivision de l'intéressé.

Ces dispositions entreront immédiatement en vigueur.

Un Cyclone ravage la Sardaigne

Rome, 27 Novembre.
On annonce qu'un cyclone d'une violence inconnue jusque-là en Europe a ravagé la Sardaigne.

849^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 27 Novembre.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :
Canonade habituelle sur divers points du front de la Somme et du secteur Douaumont-Vaux.

Nuit calme sur le reste du front.

AVIATION

Un groupe de nos avions a bombardé, dans la nuit du 26 au 27 novembre, les terrains d'aviation de Guizancourt et de Matigny. Les projectiles ont bien porté au but.

ARMÉE D'ORIENT

Sur le front de la Cerna, une contre-attaque bulgare, lancée sur les positions serbes, dans la nuit du 26 au 27, a été repoussée avec des pertes sanglantes pour l'ennemi.

Au nord de Monastir, la lutte d'artillerie se poursuit, violente de part et d'autre.

A notre aile gauche, les troupes italiennes continuent à progresser dans la région montagneuse de Dihovo.

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :
Londres, 27 novembre (9 heures 50).
Rien à signaler sur l'ensemble du front, en dehors de l'activité de notre artillerie, la nuit dernière, vers La Bassée.

PROPOS DE GUERRE

L'Engagé

La scène se passe dans un hôpital militaire. Un officier. Des secrétaires. Un soldat. Un jeune homme mé et pâle entre tendement.

Officier. — Que désirez-vous ?
Le jeune homme pâle. — Je viens pour un engagement.

Officier. — C'est pour aller au front ?
Le jeune homme pâle. — C'est pour un engagement spécial.

Officier. — Ah ! oui, vous avez la frousse... Voyons, pourquoi avez-vous été exempté ?
Le jeune homme pâle. — Hypertrophie du cœur.

Officier. — Oui, comme moi. Enfin, voyons ça. Vous avez vos papiers ?
Le jeune homme pâle. — Les voici, monsieur l'officier.

Officier. — Commandant ! appelez-moi mon commandant.

Le jeune homme pâle. — Mo... mon commandant.

Officier. — Eh bien, mais c'est parfait, vous êtes en règle, vous pouvez vous engager. Reste à savoir ce qu'on pourra faire de vous. Voulez-vous d'une place de garde-magasin ?

Le jeune homme pâle. — Certainement non, mon commandant ; je prendrai ce qu'il y aura de libre.

Officier. — Naturellement, il ne manquerait plus que vous choisissiez... Voilà, il y a une place de garde-magasin. Il faut être là à 6 heures du matin jusqu'à midi et de 1 heure et demie à 6 heures. Cela vous va-t-il ? Il faut remuer des ballots.

Le jeune homme pâle. — Ça me va parfaitement, mon commandant.

Officier. — Mais, dites-moi, pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt ? Ce que vous voulez faire aujourd'hui, vous pouvez le faire il y a un an.

Le jeune homme pâle. — C'est que ma santé... Il paraît que les Commissions de réforme seront très sévères, qu'elles enverront tout le monde au front, alors j'aime mieux...
Officier. — Vous embusquez !
Le jeune homme pâle. — Oh ! non, mon commandant, ne rendez rien.

Officier. — C'est la même chose. Enfin, puisque le Ministre vous le permet, ça vous regarde. Voici, signez votre engagement, mais

souvenez-vous, jeune homme, que vous avez de la chance, car vous êtes venu trop tard.
Le jeune homme pâle. — C'est signé, mon commandant.
Officier. — Parfait, prenez ce bon, vous allez vous faire habiller au magasin. Vous voilà tranquille jusqu'à la fin de la guerre.

La porte s'ouvre. Un secrétaire paraît, un journal à la main.

Le secrétaire. — Mon commandant, il y a un amendement à la loi. On demande que les engagés spéciaux repassent la visite !

Le jeune homme pâle tombe raide mort.

P. S. — A un lecteur. — Ouil l'indemnité parlementaire est de 15.000 francs par an. — M.

L'Effort de l'Angleterre

La protection de la Marine marchande
Londres, 27 Novembre.

Le Daily Telegraph demande que l'on protège la marine marchande britannique et dit :

De nouvelles conditions de guerre nous imposent, à nous et à nos alliés, les mêmes nécessités qui existaient aux vieux jours de la piraterie et des corsaires. C'est à la Compagnie des Indes orientales se mettaient en route, armés, afin de résister aux attaques des corsaires.

Nous avons acheté à un prix élevé le droit d'utiliser les mers. Nous devons faire en sorte que l'ennemi, par ses destructions, ne nous arrache pas les moyens d'y arriver et nous défenses de la Sarre ; c'est à Bandorf que se trouve le point de croisement de la marine royale le complément d'une marine marchande armée il faut que nous l'organisions sans délai.

IL Y A UN AN

Dimanche 28 Novembre

Lutte ardente en Galicie.
Les Italiens conquièrent la hauteur entre le Sabotino et le Podgora, au nord-ouest de Gorizia.

En Serbie, les Austro-Allemands avancent dans la vallée de l'Elba. Les Bulgares avancent au delà de Zagovar-Planina.

tre voie ferrée, celle de Metz à Saverne qui passe en arrière, aux pieds de Morhange, et contourne la place d'armes vers le Nord. Cette demi-lune se rattache par Bendorf aux défenses de la Sarre ; c'est à Bendorf que se trouve le point de croisement des voies ferrées ; Bendorf est une des principales articulations de la Lorraine annexée. La longue crête boisée de Brides et de Kœnig, qui forme le glacis-est du bastion de Morhange, commande Bendorf au Nord. Pour avoir les communications libres en Lorraine, il faut avoir Bendorf et, pour avoir Bendorf, il faut avoir la muraille de Morhange. C'est l'indispensable chemin et c'est le redoutable obstacle.

La forteresse naturelle a été singulièrement développée et renforcée par l'art. Les Allemands connaissent la nécessité où se trouvaient les armées françaises d'aborder le bastion de Morhange pour s'élever vers le Nord. Ils avaient fait, de la région, un véritable camp retranché, fortifié selon les principes modernes, c'est-à-dire au moyen de levées de terre. Aussi, que la guerre fut en perspective, ces travaux furent développés, consolidés, bétonnés, tendus de fils de fer. De telle sorte que tout le pays entre Seille et Sarre formait un ouvrage continu ou les moindres pas de terrain étaient soigneusement utilisés et repérés. C'est à cet obstacle que la jeune armée française pleine d'ardeur, d'entrain et d'expérience, venait se heurter.

Au moment où la bataille va s'engager, le II^e armée (Castelnau) est disposée ainsi qu'il suit.

Le XVI^e corps (général Taverna), parti le 17 de la ligne Maizières-Moussey-Réchy-court, avait atteint, le soir même, le front Zemlingen-Mittersheim, en liaison avec la 1^{re} armée par un détachement laissé à Die-

LA GUERRE

La jonction des armées de Mackensen et de Falkenhayn

LE RECU DES ROUMAINS

Paris, 27 Novembre.

Le Conseil des ministres réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire et diplomatique.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier -
Paris, 27 Novembre.

Tous les regards sont tournés vers la Roumanie et il faut bien reconnaître que tout le monde s'accorde à reconnaître la situation non pas désespérée mais très inquiétante. De même, beaucoup d'écrivains militaires envisagent ce matin l'éventualité, que je faisais ressortir hier, d'une grande bataille à l'ouest de Bucarest, bataille qui peut-être sinon décisive tout au moins aussi importante dans ses résultats que le furent celles de la Marne et de l'Yser.

Les ennemis, après une série de tentatives infructueuses, sont parvenus à engager la manœuvre qui, dans leur pensée, doit aboutir à l'insertion totale de la Roumanie. Les armées de Falkenhayn et de Mackensen ont opéré leur jonction en un point qui impose à l'armée roumaine un nouveau recul.

D'autre part, les bulletins allemands n'annonçant ni prisonniers, ni butin, on peut conclure que les Roumains se sont retirés sans combattre devant l'ennahisseur ; et comment admettre ceci quand on sait que les Roumains se sont battus avec une grande bravoure et une extrême énergie en Valachie et dans les cols de Transylvanie ?

Cela permet de supposer, et c'est un espoir auquel on me permettra de me raccrocher, que les Roumains ont voulu choisir le terrain favorable pour engager le contact essentiel. D'autre part, bien que nous ne sachions rien des renforts russes, sinon qu'ils sont partis au secours de la Roumanie, il nous est bien permis d'espérer que leur intervention se produira à temps. Nous voyons parfaitement le plan de l'ennemi. Celui de nos alliés n'apparaît pas, mais il n'est pas possible qu'il n'existe pas.

Je demeure persuadé que nous assisterons bientôt à l'épilogue du grand drame qui se joue en ce moment et je note, avec une extrême satisfaction, que notre action interrompre deux jours en Macédoine a repris très énergique.

MARIUS RICHARD

Un Ministre italien sur le front français

M. Commandini est enthousiasmé de l'attitude de nos poilus

Paris, 27 Novembre.
M. Commandini, ministre italien, est parti à 8 heures 25 par le train de Modane avec son chef de cabinet, M. Botti, et son secrétaire particulier M. Scarpa. Il a été salué à son départ par de nombreuses personnes françaises et italiennes, parmi lesquelles se trouvaient M. Salvago Raggi.

Interrogé sur l'impression que lui a laissée le front français, M. Commandini a déclaré :

« Ah ! du front français, je remporte une impression inoubliable. J'ai pu voir d'innombrables masses d'hommes en mouvement, car j'ai assisté à une relève. Quels soldats ! Ils étaient magnifiques d'entrain et de bonne humeur ! J'en ai reçu une sensation de force, de bravoure et de volonté dont je ne manquerais pas de parler à mes amis d'Italie. C'est ce qui m'a été dit par le général X... avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir assez longuement.

« Les Allemands, m'a-t-il dit, se sont enterrés et nous forcent à une guerre qui est

déjà de la Seille, elle avança vers Fresnes et Lanueville.

Journée préliminaire du 19 août. — Le 19 août, l'ordre est donné à la 11^e armée de marcher au Nord dans la direction générale de Faulquemont et de poursuivre énergiquement l'offensive de façon à retenir le plus de forces possibles dans la région. On veut ainsi venir en aide à l'armée du général Dubail qui a le sentiment que des forces importantes débouchent de la région Phalsbourg-Oberstein et le menacent sur son flanc droit.

On a signalé le XXI^e corps allemand et la gauche du II^e corps bavarois sur Morhange et l'existence d'une première ligne de résistance sur le front Meibill-sud de Baronviller-Morhange-Rodalen-Bendorf.

Dans ces conditions, le général de Castelnau se voit contraint de demander à ses troupes un effort nouveau et de se porter en avant des organisations défensives si soigneusement préparées autour de Nancy. Il ne ignore pas les difficultés auxquelles il se heurte. Mais le but supérieur et la solidarité des efforts lui imposent son devoir et il donne l'ordre de marche vers le Nord.

Cet ordre comporte pour objectif une ligne générale Delme-Bendorf : c'est l'assaut du bastion de Morhange.

Il fallait cette nécessité absolue, inductible, résultant de l'ensemble des événements qui se produisaient alors sur le reste du front, pour que la 11^e armée, un peu fatiguée déjà par les premiers combats et les longues marches, pût répondre à la voix de son chef. Celui-ci avait pris ses dispositions pour l'assaut et la réorganisation sur la position conquise, l'habituer à la guerre, recueillir les effectifs et surtout les cadres déjà diminués.

(La suite à demain.)

LA BATAILLE DE LORRAINE

Le XV^e Corps à Dieuze et à Morhange

(AOUT 1914)
Extrait de l'Histoire illustrée de la Guerre 1914 (1)
par M. GABRIEL HANOTAUX
de l'Académie Française

« Soldats de la VI^e armée ! Des considérations d'ordre supérieur mont contraignent de réformer votre ardeur guerrière. Le temps de l'attente et du recul est passé. Nous devons avancer maintenant. C'est notre heure ! Il faut vaincre ! Nous vaincrons ! — Rupprecht. »

Les Allemands attaquent et le 20 au soir nos troupes doivent évacuer Sarrebourg. Le 21, les Allemands approchent de Gondrexange, de Lorquin.

Telle est donc la situation à la droite de l'armée de Castelnau.

Nous pouvons maintenant reproduire textuellement le récit fait par M. Hanotaux de la bataille de Morhange. Ce récit est emprunté au fascicule n° 50 de l'Histoire illustrée de la guerre de 1914.

(1) Édition française illustrée (Goussoullon, éditeur), 30, rue de Provence, Paris.

Voici donc ce qu'a été cette bataille d'après le brillant historien :

IX Bataille de Morhange

(Fascicule 50)

Nous avons vu la II^e armée s'avancer du 14 au 18 août sur la ligne que présente la VI^e armée allemande, derrière la voie ferrée de Metz-Saverne-Strasbourg. Le communiqué du 18, à 9 h. 15, résumait en ces termes les progrès de la II^e armée : « Nous avons occupé toute la région des Étangons jusqu'à l'ouest de Fenestrange. Nos troupes débouchent de la Seille. Notre cavalerie est à Châtea-Salins. »

En fait, la marche de la II^e armée avait été assez dure. Le 18, le XVI^e corps avait été arrêté au débouché des bois, entre Mittersheim et Kullingen, sur la route de Dieuze à Fenestrange ; la 31^e division qui, la veille, avait été rejetée sur Angweiler, n'avait pu passer le canal des Salines et avait dû être relevée par la 32^e division.

Cependant, pour se conformer aux ordres du haut commandement dont les directions supérieures ordonnent la marche en avant, il faut prendre les dispositions nécessaires pour progresser dans cette redoutable région dévolue à l'offensive de la II^e armée.

Le simple examen de la carte suffit pour indiquer les difficultés de la tâche. En déterminant le tracé de la frontière, le maréchal de Moltke et les conseillers militaires du prince de Bismarck avaient pris leurs précautions.

Une fois la frontière de 1871 franchie, aux débouchés de la vallée de la Seille, on se trouve en présence d'une ligne de défenses naturelles qui vont en s'élevant de la ligne

de Châtea-Salins-Sarrebourg aux hauteurs de Saint-Avold et de Sarrebrück, et finalement jusqu'aux lignes de Kaiserslautern. C'est comme un escalier qui monte peu à peu de France en Lorraine et de Lorraine en Allemagne ; une armée française qui essaiera de la grimper sera menacée de flanc, à l'Ouest, par les deux camps retranchés de Metz et de Thionville.

Or, cette forteresse naturelle est précédée par une demi-lune ; la position de Morhange, et souterrain par une courbine rejoignant les Vosges ; les collines de la rive droite de la Sarre. Nous avons vu que la 1^{re} armée essaya de se glisser le long de la courbine de la Sarre ; nous allons voir maintenant comment la II^e armée se heurta au bastion de Morhange.

La demi-lune de Morhange est formée par le bassin de la Petite-Seille ; elle a sa pointe à Châtea-Salins, ses principaux contreforts vers Dieuze, Burgaltroff, Bendorf, à l'Est, Gremecy, Gerbécourt, Châtea-Bréhan, Marthil à l'Ouest. La muraille qui l'enlourne s'élève en général jusqu'à la cote 320 ou 330, mais avec des pics très brusques vers la plaine extérieure, tandis qu'à l'intérieur, qui forme la véritable place d'armes, se tient généralement à la cote 200-250. Morhange (Morchingen), réduit du bastion, est à la cote 290.

On peut pénétrer dans la place par plusieurs routes convergentes à Châtea-Salins et venant de Vic, de Delme et de Moncel ; à l'intérieur de la place d'armes, un chemin de ronde longe la muraille Nord, de Châtea-Salins à Baronvillers et Faulquemont-Saint-Avold ; une autre route percée la place de part en part, c'est la route de Dieuze à Morhange et Baronvillers. Une voie ferrée, celle de Nancy à Châtea-Salins et Bendorf, s'élève du Sud au Nord et rejoint l'au-

tre voie ferrée, celle de Metz à Saverne qui passe en arrière, aux pieds de Morhange, et contourne la place d'armes vers le Nord. Cette demi-lune se rattache par Bendorf aux défenses de la Sarre ; c'est à Bendorf que se trouve le point de croisement des voies ferrées ; Bendorf est une des principales articulations de la Lorraine annexée. La longue crête boisée de Brides et de Kœnig, qui forme le glacis-est du bastion de Morhange, commande Bendorf au Nord. Pour avoir les communications libres en Lorraine, il faut avoir Bendorf et, pour avoir Bendorf, il faut avoir la muraille de Morhange. C'est l'indispensable chemin et c'est le redoutable obstacle.

La forteresse naturelle a été singulièrement développée et renforcée par l'art. Les Allemands connaissent la nécessité où se trouvaient les armées françaises d'aborder le bastion de Morhange pour s'élever vers le Nord. Ils avaient fait, de la région, un véritable camp retranché, fortifié selon les principes modernes, c'est-à-dire au moyen de levées de terre. Aussi, que la guerre fut en perspective, ces travaux furent développés, consolidés, bétonnés, tendus de fils de fer. De telle sorte que tout le pays entre Seille et Sarre formait un ouvrage continu ou les moindres pas de terrain étaient soigneusement utilisés et repérés. C'est à cet obstacle que la jeune armée française pleine d'ardeur, d'entrain et d'expérience, venait se heurter.

Au moment où la bataille va s'engager, le II^e armée (Castelnau) est disposée ainsi qu'il suit.

Le XVI^e corps (général Taverna), parti le 17 de la ligne Maizières-Moussey-Réchy-court, avait atteint, le soir même, le front Zemlingen-Mittersheim, en liaison avec la 1^{re} armée par un détachement laissé à Die-

capelle. Mais, comme nous l'avons vu, le corps d'armée avait été arrêté au débouché des bois à Mittersheim-Kullingen, par une contre-attaque qui l'avait rejeté de la route Dieuze-Lauterbourg sur Angweiler ; à cet échec allait correspondre, le 19 soir, celui du corps de cavalerie du général Conneau opérant à droite (1^{re} armée), dans une tentative de passer la Sarre à Gosselming.

Le XV^e corps (général Espinasse) est à gauche du XVI^e corps. Il s'est avancé, le 17, vers Dieuze, a occupé Marsal, gardé les vannes de Lindre, mais n'a pu assurer le débouché au nord de la Seille, enlevant toutefois Zemlingen et Vergaville, mais il n'a pas occupé Dieuze, quoique l'ennemi l'ait évacué.

Le XX^e corps (général Foch) est plus à gauche encore ; il s'est emparé de Châtea-Salins le 17, et a conservé le contact, le 18, avec le corps de cavalerie du général Conneau opérant à droite (1^{re} armée), dans une tentative de passer la Sarre à Gosselming.

Le IX^e corps d'armée (général Dubois) est à la gauche du XX^e ; mais, par décision du haut commandement, il reçoit, précisément le 18, l'ordre de quitter le front de Lorraine pour être transporté sur Charleville, à la gauche de la IV^e armée (général de Langle). Ce départ, après celui du XVIII^e corps, diminue beaucoup la force offensive de l'armée de Castelnau.

Le 2^e groupe des divisions de réserve (général Léon Durand), est maintenu sur le Grand-Couronné. La 70^e division (général FAYOLLE) garde les passages de la Seille entre Arrave et Manhoué et la 59^e division assure, vers Sainte-Benevise, la protection de Nancy. La 68^e division de réserve avait été placée à gauche du XX^e corps pour remplacer le IX^e corps, et couvrir le XX^e corps sur cette aile ; lorsque commença la marche au

de la Seille, elle avança vers Fresnes et Lanueville.

Journée préliminaire du 19 août. — Le 19 août, l'ordre est donné à la 11^e armée de marcher au Nord dans la direction générale de Faulquemont et de poursuivre énergiquement l'offensive de façon à retenir le plus de forces possibles dans la région. On veut ainsi venir en aide à l'armée du général Dubail qui a le sentiment que des forces importantes débouchent de la région Phalsbourg-Oberstein et le menacent sur son flanc droit.

On a signalé le XXI^e corps allemand et la gauche du II^e corps bavarois sur Morhange et l'existence d'une première ligne de résistance sur le front Meibill-sud de Baronviller-Morhange-Rodalen-Bendorf.

Dans ces conditions, le général de Castelnau se voit contraint de demander à ses troupes un effort nouveau et de se porter en avant des organisations défensives si soigneusement préparées autour de Nancy. Il ne ignore pas les difficultés auxquelles il se heurte. Mais le but supérieur et la solidarité des efforts lui imposent son devoir et il donne l'ordre de marche vers le Nord.

Cet ordre comporte pour objectif une ligne générale Delme-Bendorf : c'est l'assaut du bastion de Morhange.

Il fallait cette nécessité absolue, inductible, résultant de l'ensemble des événements qui se produisaient alors sur le reste du front, pour que la 11^e armée, un peu fatiguée déjà par les premiers combats et les longues marches, pût répondre à la voix de son chef. Celui-ci avait pris ses dispositions pour l'assaut et la réorganisation sur la position conquise, l'habituer à la guerre, recueillir les effectifs et surtout les cadres déjà diminués.

(La suite à demain.)

tes ses troupes et laissent les Bulgares et les Turcs en Dobroudja... l'armée de Sakhoff a repris une vigoureuse et violente offensive et repoussé l'ennemi sur une profondeur de trois à six milles.

D'autre part, on apprend, de source bien informée, que l'armée de Mackensen, dont la résistance se trouve maintenant sensiblement affaiblie, va se heurter, dans son offensive de la Dobroudja, à de gros renforts russes arrivés avec de l'artillerie.

Genève, 27 Novembre.

On mande, de source officielle allemande, que le passage du Danube près de Stovo, par des détachements de l'armée du maréchal Mackensen, paraît avoir été une surprise pour les Roumains qui, suivant les Allemands, n'ont opposé un obstacle sérieux à leur avance.

L'opinion de la presse française

L'Echo de Paris : Ce qui me semble extraordinaire — et en même temps rassurant — c'est que l'avance de Mackensen et de Falkenhayn s'est effectuée jusqu'à présent sans rencontrer de résistance sérieuse.

L'heure doit être proche où les armées russes descendues du Nord et venues de la Bessarabie vont se trouver en posture de faire sentir leur action. Les grands efforts pour aboutir avant l'intervention qu'ils résistent.

L'Humanité : Les Russes avaient jusqu'à présent l'habitude de faire connaître à leurs alliés par le vote de leur état-major la situation des opérations militaires sur tout le front de l'Est. Leurs informations concordent généralement avec celles de l'état-major roumain.

Il faut secourir la Roumanie

Les malheurs de la Roumanie, dit le Daily Mail, ne doivent pas nous inspirer des lamentations mais des efforts plus grands. Au lieu d'hésiter, nous devons fournir plus d'hommes et plus d'aéroplanes au général Douglas Haig.

Le Nouveau Journal de Stuttgart constate avec une certaine amertume que l'annonce des victoires allemandes en Roumanie n'a pas provoqué d'enthousiasme parmi la population. On n'a pas pavé.

Le Temps déclare que la jonction des forces de Mackensen et Falkenhayn constitue une nouvelle menace pour les Roumains. La défaite de Tigranaj a forcé les Roumains à se mettre sur la défensive avec tous ses désavantages.

Le dernier bulletin publié par l'état-major allemand le 26 novembre à 21 heures, est des plus concis. Il dit simplement : « En Valachie, avance méthodique ».

Le prince héritier Alexandre de Serbie a ramené hier, à Monastir, les insignes de grand-croix de l'Aigle Blanc avec glaives au général Leblois, commandant des troupes françaises de Monastir.

Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Les volontaires grecs se battent avec courage contre les Bulgares. Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Le prince héritier Alexandre de Serbie a ramené hier, à Monastir, les insignes de grand-croix de l'Aigle Blanc avec glaives au général Leblois, commandant des troupes françaises de Monastir.

Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Les volontaires grecs se battent avec courage contre les Bulgares. Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Le prince héritier Alexandre de Serbie a ramené hier, à Monastir, les insignes de grand-croix de l'Aigle Blanc avec glaives au général Leblois, commandant des troupes françaises de Monastir.

Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Les volontaires grecs se battent avec courage contre les Bulgares. Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Le prince héritier Alexandre de Serbie a ramené hier, à Monastir, les insignes de grand-croix de l'Aigle Blanc avec glaives au général Leblois, commandant des troupes françaises de Monastir.

Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Les volontaires grecs se battent avec courage contre les Bulgares. Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Le prince héritier Alexandre de Serbie a ramené hier, à Monastir, les insignes de grand-croix de l'Aigle Blanc avec glaives au général Leblois, commandant des troupes françaises de Monastir.

Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

Les volontaires grecs se battent avec courage contre les Bulgares. Le colonel Mazarakis, chef de l'état-major de la division de Sérès, vient de rentrer du front du secteur grec en apportant des impressions excellentes sur le moral de ses troupes qui combattent contre les Bulgares.

dont la hauteur, tandis qu'il survolait les côtes négligées, son esprit n'ait été étreint d'un souvenir ému : celui du pauvre Chavej qui payait sa vie une entreprise jugée impossible.

Dans cette seconde partie de son voyage, l'aviateur ne s'est guère guidé que par la montre et d'après le soleil. De Beauchamp juge qu'il est venu au but en descendant. Les sous-marins sont toujours très bas. Par une éclaircie il aperçoit la plaine et au loin une ligne blanche. L'aviateur s'élance, contre but, il descend encore et un petit bouheur — il ne connaît pas le terrain — atterrit.

Dans cet atterrissage un peu brutal, il laisse à l'air le poids de son corps, et se jette de rejoindre le front français par la voie des airs. Mais du moins il est sain et sauf et sa mission a été remplie jusqu'au bout.

La Piraterie allemande

Un transatlantique italien met deux sous-marins en fuite. Rome, 27 Novembre. Le roi a conféré la croix de la Couronne d'Italie à quatre commandants de vapeurs qui ont eu à se défendre contre les sous-marins ennemis. Une récompense plus élevée a été décernée au commandant Amedeo Pincotti qui, pendant une journée entière, soutint un combat dans la Méditerranée contre deux sous-marins qui, frappés, furent se retirer. Amedeo Pincotti commandait le grand transatlantique Red-Italia.

En Italie on décide que les Allemands paieront les navires coulés. Rome, 27 Novembre. On étudie les mesures à prendre en faveur de ceux qui ont perdu leurs navires réquisitionnés par l'Etat et coulés par les sous-marins. Il est probable que les fruits de démantèlement seront convertis par la vente des propriétés des Allemands et des Autrichiens, si nombreuses en Italie.

Un navire espagnol coulé. Bilbao, 27 Novembre. Les naufragés du vapeur Ois Mendit sont arrivés à Bilbao. Le vapeur a été coulé par un sous-marin allemand. L'équipage a couru un grand danger. Le capitaine s'adressera demain devant les autorités navales pour faire un rapport du coulage. Ce rapport sera remis au ministre d'Etat.

Les torpillages près du Pirée. Athènes, 23 Novembre. (retardé dans la transmission). A la suite des nouveaux torpillages qui ont eu lieu près du Pirée, les paquebots ne se rendent plus dans ce port.

LES MESURES DE GUERRE. L'éclairage des magasins à Paris. Paris, 27 Novembre. Au cours de la séance publique que le Conseil municipal a tenu ce soir, le préfet de police a été questionné sur la fermeture des magasins à 6 heures en vue de réaliser des économies sur l'éclairage. Un certain nombre de conseillers ont demandé que l'arrêté préfectoral soit appliqué d'une manière impartiale, exception faite cependant pour les catégories de commerçants visés par ledit arrêté.

La discussion des nouveaux impôts. Paris, 27 Novembre. Le président de la Commission du budget d'accord avec le ministre des Finances d'une part et de l'autre avec la délégation des groupes de la Chambre, a demandé à la séance de suspendre les séances du Comité secret le 5 décembre afin de permettre de discuter en séance publique les crédits provisoires et les autres amendements.

On pense que deux ou trois séances suffisent à la Chambre pour achever ces débats financiers. Le Comité secret reprendra en séance publique au Palais-Bourbon, le 5 décembre, la discussion de son tour des crédits et les impôts.

LA VIE CHÈRE. Les allocations aux cheminots. Paris, 27 Novembre. La Commission des Travaux publics a entendu la lecture du rapport de M. Marguier sur le projet de loi attribuant des allocations complémentaires aux agents des chemins de fer. Elle en a adopté les conclusions et chargé le rapporteur de déposer son rapport dans le plus bref délai.

A travers les Journaux. L'Homme Enchaîné. — Le problème du jour. — De M. G. Clemenceau. Sur les champs de bataille, aussi bien que dans les conseils d'entreprises de la vie civile, c'est nécessairement l'incertitude des forces supérieures qui l'emportera. Il n'y a donc pas d'autre problème que de tenter de les connaître.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

Le gouvernement a-t-il le droit de faire deux ans, tous les ministres qui se sont succédé nous apportent en double argument que leur responsabilité est en double et que c'est ce qui faisait au début de la guerre, tandis que maintenant, par suite de la démission de certains ministres, elle est en simple.

La Revision des Exemptés et Réformés

Le cas des engagés spéciaux. Paris, 27 Novembre. A propos du projet de loi sur la revision des exemptés et réformés, M. Ignace, député de Paris, vient de déposer un amendement tendant à soumettre à l'examen des Commissions de réforme les exemptés et réformés qui ont été, à ce titre, admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

D'après le Petit Parisien, on estimait hier soir à cinq mille le nombre des engagements spéciaux valablement signés à Paris. L'attention du Parlement va être attirée sur le cas des engagés spéciaux.

M. Ignace explique son amendement. Paris, 27 Novembre. M. Edouard Ignace, député de Paris, dépose aujourd'hui, un amendement tendant à soumettre à la loi commune les exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Le gouvernement invoque la nécessité de maintenir l'armée à son maximum de puissance et aussi la nécessité de redresser les erreurs et les abus engendrés par la hâte avec laquelle furent menées les opérations de revision. C'est pourquoi le projet refuse à comprendre pour quel motif des exemptés ou réformés, par hypothèse, auraient bénéficié jusqu'à ce jour de ces erreurs ou de ces abus et qui, à la faveur de leur situation d'exemptés ou de réformés à ce titre, ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il y a mieux, dit-il : le projet de loi offre à ceux qui ne se sont pas encore mis à l'abri par un engagement spécial, un véritable refuge légal en les incitant à contracter en hâte cet engagement libérateur avant le 1^{er} décembre 1916. Il est ainsi permis d'assister à ce spectacle fâcheux d'exemptés ou de réformés qui se précipitent dans les bureaux de recrutement afin d'y chercher dans un engagement spécial une prime d'assurance contre la loi nouvelle. Mon amendement a pour but de faire cesser ce scandale.

Un amendement de M. Fougère. Paris, 27 Novembre. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Les amendements. Paris, 27 Novembre. Le groupe socialiste présentera un amendement à l'article 1^{er} du projet de loi soumettant à la revision les exemptés et réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas soumis à l'examen des Commissions de réforme, les hommes appartenant aux classes de la réserve de l'armée territoriale. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

Le projet de loi soumet à la revision des exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix. M. Henri Fougère a déposé un amendement au projet de loi concernant les exemptés et les réformés. Cet amendement est ainsi conçu : « Ne seront pas astreints à une nouvelle visite les hommes qui ont été réformés avec pension ou gratification. »

L'opinion de la presse

Les journaux parisiens en ce moment du projet de revision des exemptés et réformés. Voici les appréciations de quelques-uns : La Libre Parole :

Où ! à votre disposition, mon général, sont tous les hommes de votre âge, de votre taille, de votre force et de votre santé. Mais plus un homme du sexe masculin est âgé, plus il est robuste, plus il est vaillant. Elles sont formelles. Vous ne les perdrez pas. Elles sont les conditions du pays. Elles sont la base de votre empire. Elles sont la base de votre empire. Elles sont la base de votre empire.

Le Transigent (M. Léon Bailby) : Quand l'administration de la Guerre veut revisiter une fois de plus les exemptés et réformés qui ont été admis à contracter un engagement spécial pour un emploi de leur choix, elle se rappelle jusqu'à des réformes n^o 1, bornes, banales ou tropes, mais accomplis de cette manière un engagement de plusieurs centaines de milliers d'hommes.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Il faut donner en même temps que tous les hommes déjà mobilisés sont bien à leur place et donnent en plein leur activité. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix. Elle devra être dans un engagement spécial pour un emploi de leur choix.

Notules Marseillaises

A propos des Tourteaux. Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de lire, à la fin de chaque fascicule de la Chambre de Commerce, les procès-verbaux du Comité d'action économique de la 15^e région. A défaut d'actes, ce Comité peut faire des vœux et à qualité pour fournir des renseignements officiels. Ceux-ci ont donc toute valeur.

Il est intéressant de

